



BN/NM/2013/n°680

Paris, le 6 février 2013

Monsieur le Ministre,

Commentant les chiffres de la délinquance, vous avez encouragé le recours à la Police Technique et Scientifique de manière plus accrue afin de lutter efficacement contre la petite et moyenne délinquance.

Depuis plusieurs années, la Police Technique et Scientifique a montré à quel point elle devenait indispensable à la résolution des enquêtes, depuis les constatations jusqu'à l'exploitation des traces et indices dans les scènes d'infraction majeure, comme dans la lutte contre la petite et moyenne délinquance.

Ces excellents résultats sont le fruit de la professionnalisation de la PTS composée majoritairement de personnels scientifiques spécifiquement recrutés et formés pour ces missions.

C'est une filière qui véhicule une image très positive de la Police Nationale dont l'activité est globalement connue et reconnue.

Mais pour autant les conditions d'emploi et le manque de reconnaissance des personnels scientifiques, depuis plusieurs années, comparativement aux autres corps de la Police Nationale, font gronder au sein de leurs rangs.

En avril 2011, la Direction Générale de la Police Nationale a produit un rapport de 23 pages, reprenant les constats établis, les problématiques développées, et les propositions à court et moyen termes issus du groupe de réflexion constitué de représentants des directions d'emploi concernées et des organisations syndicales représentatives.

Ces constats sont par ailleurs partagés par Monsieur Charles DIAZ, co-auteur avec le Général Jacques HEBRARD d'un rapport général d'audit portant sur le fonctionnement et les performances de la police technique et scientifique dans la lutte contre la délinquance de masse et la criminalité organisée.

Force est de constater que depuis, seules quelques « *mesurettes* » ont été mises en œuvre : le vestiaire PTS, le compte à points et une enveloppe indemnitaire triennale gelée dès la 2<sup>ème</sup> année.

Aujourd'hui, le SNAPATSI dénonce que l'administration n'ait pas mis en application ses préconisations relatives aux conditions d'emploi et de missions, de déroulement de carrière et de conditions matérielles.

Si votre souhait est d'encourager le recours à la PTS, le SNAPATSI demande un signe fort à l'égard des personnels scientifiques qui attendent une révision en profondeur de leurs statuts faute de quoi nous assisterons tous à leur baisse de motivation, pourtant passionnés par leur métiers, mais fatigués de leurs conditions d'emploi, du manque de moyens et surtout de reconnaissance.

Persuadée Monsieur le Ministre que vous serez sensible à la situation des personnels scientifiques, je vous adresse mes très respectueuses salutations.

La Secrétaire Générale,



Nathalie MAKARSKI

Monsieur Manuel VALLS  
Ministre de l'Intérieur